

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 19 juin 2024 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

AVENANT AU
CONTRAT
D'ASSURANCE MMA
KANGOO

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Marion DESBOIS, Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
E. DEGOIX, N. VITEAUX

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

M. GUYOT Michel

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a souscrit à compter du 03 Avril 2018 auprès de la MMA à Avallon, un contrat d'assurance « auto » pour le véhicule Renault Kangoo Express.

Il présente un devis de la société MMA portant modification d'assurance sans désignation de conducteur, sans changement des garanties. La cotisation annuelle serait de 307.05 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE ce devis
AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait à GIROLLES, le 26 juin 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 089-218901882-20240619-2024_18-DE

S²LO

